

93 % des PME titulaires de droits de PI enregistrés constatent une incidence positive sur leurs activités

- Seule une petite entreprise sur 10 dans l'UE détient des droits de propriété intellectuelle, selon une nouvelle enquête de l'EUIPO
- Les difficultés lors de l'enregistrement et le manque de connaissances figurent parmi les principaux obstacles

L'édition 2022 du [tableau de bord sur les PME et la propriété intellectuelle](#), une grande enquête à l'échelle de l'UE publiée aujourd'hui par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) par l'intermédiaire de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de PI, montre que seules **10 % des petites et moyennes entreprises (PME) de l'UE détiennent des droits de propriété intellectuelle (PI) enregistrés, tels que des marques, des dessins ou modèles et des brevets nationaux et européens.**

Cette nouvelle enquête montre qu'une grande majorité de PME de l'UE ne savent peut-être pas comment tirer le meilleur parti de leurs actifs intellectuels ni où trouver de l'aide pour développer leur stratégie en matière de PI.

Néanmoins, le tableau de bord sur les PME 2022 révèle également que la quasi-totalité (93 %) **des PME titulaires de droits de PI enregistrés ont constaté une incidence positive sur leurs activités.**

Les PME évoquent l'**amélioration de leur réputation** ou de l'image de l'entreprise (60 %), une **meilleure protection de la PI** (58 %) et de **meilleures perspectives commerciales à long terme** (48 %) grâce à l'enregistrement de leurs droits de PI.

L'importance de l'enregistrement de la PI

Des études économiques établissent une corrélation positive, particulièrement marqué pour les PME, entre le fait de détenir des droits de PI et les résultats économiques. Les PME qui détiennent des droits de PI **obtiennent 68 % de revenus supplémentaires** par employé par rapport aux PME qui n'en détiennent pas.

Les données du tableau de bord sur les PME confirment l'incidence positive de l'enregistrement. En outre, **un tiers des PME (36 %) qui possèdent des droits de PI déclarent avoir obtenu un gain financier** grâce à leurs droits de PI enregistrés.

S'agissant des **raisons de ne pas procéder à un enregistrement**, les PME invoquent essentiellement le fait qu'elles ne voient pas les avantages supplémentaires apportés par l'enregistrement de droits de PI (35 %). Parmi les autres motifs invoqués, elles estiment que



leur actif intellectuel n'est pas suffisamment innovant pour l'enregistrement (20 %); qu'elles manquent d'informations (19 %); ou qu'elles ne répondent pas aux exigences en matière d'enregistrement (19 %).

En ce qui concerne les **motifs d'enregistrement** les plus fréquemment cités, les PME estiment que les droits de PI contribuent à prévenir la contrefaçon (66 %); qu'ils augmentent la valeur et améliorent l'image de leur entreprise (65 %); et qu'ils garantissent une meilleure sécurité juridique (63 %). La moitié des PME considèrent également le respect effectif des droits comme une raison de s'enregistrer.

Selon **Christian Archambeau**, directeur exécutif de l'EUIPO:

Avec l'UE et la communauté de la PI, nous pouvons continuer à guider les PME au gré de leur progression dans le monde de la propriété intellectuelle. L'un des moyens d'y parvenir est de veiller à ce que les PME soient informées des avantages que présente la protection de leur innovation et de leur créativité. Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos partenaires pour fournir un soutien financier et des orientations afin que chaque PME créatrice de PI nécessitant une protection puisse le faire aussi facilement et de manière aussi rentable que possible.

Atteintes aux droits de PI

L'étude examine également les atteintes aux droits de PI et la manière dont les PME font face à ce problème. Parmi les PME titulaires d'un droit de PI enregistré, **15 % ont été victimes d'atteintes à leurs droits de PI**, le plus souvent en ce qui concerne leurs marques, ce qui a entraîné une perte de chiffre d'affaires et a porté préjudice à leur réputation. Pour faire respecter leurs droits de PI, 9 de ces PME sur 10 ont pris des mesures, notamment par le biais de négociations directes.

En général, 85 % des PME titulaires de droits de PI enregistrés s'appuient sur des mesures spécifiques pour identifier les atteintes potentielles à leurs droits de PI. Elles se fondent principalement sur les retours d'information des clients, les informations accessoires ou ont recours à un suivi systématique.

Soutien aux PME

[Les PME](#) représentent 99 % de l'ensemble des entreprises de l'UE. Elles emploient environ 100 millions de personnes et représentent plus de la moitié du PIB de l'Europe. Bien que fortement touchées par la pandémie de COVID-19, elles jouent un rôle clé dans tous les secteurs de l'économie et constituent des moteurs indispensables de l'innovation.

L'EUIPO, en collaboration avec la Commission européenne et les offices nationaux et régionaux de la PI de l'UE, a lancé une [série d'initiatives](#) visant à soutenir les PME de l'UE dans le domaine de la propriété intellectuelle.



Le [Fonds pour les PME](#), créé à la suite de la pandémie et toujours opérationnel, est un programme de subventions qui fournit une aide financière aux PME pour les demandes de marques, de dessins ou modèles et de brevets, ainsi qu'un soutien personnalisé en matière de PI («IP Scan»). Près de **30 000 entreprises** de l'UE ont bénéficié de cette initiative depuis son lancement en janvier 2021.

NOTE AUX ÉDITEURS

Le [tableau de bord 2022 sur les PME et la PI](#) est l'une des études phares de l'EUIPO, élaborée par l'intermédiaire de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, qui célèbre cette année son [10^e anniversaire](#) au sein de l'EUIPO.

En 2016 et 2019, l'Observatoire a publié les deux premières éditions du tableau de bord sur les PME et la PI afin d'expliquer comment et pourquoi les PME utilisent ou non les droits de PI. Entre mars et mai 2022, la collecte de données pour le tableau de bord sur les PME a eu lieu à partir des données de 8 372 PME dans les 27 États membres de l'UE. La nouvelle étude fournit des informations qui soutiennent la mise en œuvre de la [stratégie de la Commission européenne axée sur les PME pour une Europe durable et numérique](#) et du [plan d'action en matière de PI](#).

Au cours des 10 dernières années, l'Observatoire a fourni des preuves de l'incidence de la PI et est devenu un point de référence en ce qui concerne la compréhension de la PI. Il a publié plus de [110 études](#), couvrant un large éventail de sujets liés à la PI, tels que la contribution économique et la valeur des droits de PI, les préjudices causés par les atteintes aux droits de PI, ainsi que les comportements à l'égard de la PI et la perception de celle-ci parmi les citoyens de l'UE et les PME.

À PROPOS DE L'EUIPO

L'[EUIPO](#) est l'une des plus grandes agences décentralisées de l'UE, implantée à Alicante, en Espagne. Classé comme l'[office de PI le plus innovant au monde](#) au cours de quatre des cinq dernières années, l'EUIPO gère l'enregistrement des [marques de l'Union européenne \(MUE\)](#) et des [dessins ou modèles communautaires enregistrés \(DMC\)](#), qui assurent la protection de la propriété intellectuelle dans tous les États membres de l'UE. Il coopère également avec les offices nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle de l'UE et accueille l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle. L'EUIPO gère également le [site web «Ideas Powered for Business»](#) et le [Fonds pour les PME](#), afin de soutenir les PME européennes dans le domaine de la PI.

L'[Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle](#) a été créé en 2009 dans le but de soutenir la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle et de contribuer à lutter contre la menace croissante des atteintes aux droits de propriété intellectuelle en Europe. Il a été transféré à l'EUIPO le 5 juin 2012 en application du [règlement \(UE\) n° 386/2012](#) du Parlement européen et du Conseil.

Contact Presse





Service «Communication» de l'EUIPO

Tél. +34 653674113

press@euipo.europa.eu

